



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 15 mai 2014**

RAPPORT N° 04/2014 AU CONSEIL COMMUNAL

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et
demandes de prolongation de délais**

Rapport concernant le préavis N° 04/2014
**« Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demande de
prolongation de délais »**

A. Séance du 31.03.2014 à 19.00h à l'Hôtel de Ville

Sont présents les conseillers et conseillères suivants (dans l'ordre alphabétique des partis) :

ALT Aurélie Napi
PDC Dora Rentsch
PLR Serge Doriot
PLR Anna Iamartino
SOC Michel Jörimann
SOC Clothilde Pinto (en remplacement de Muriel Higy Schmidt)
UDC Bastien Schobinger
VERT Clément Tolusso
VL Francis Baud (rapporteur-président)

Nous rejoignent :

Laurent Ballif, syndic
Annick Vuarnoz, municipale
Elina Leimgruber, municipale
Etienne Rivier, municipal
Marcel Martin, municipal
Renée-Laure Hitz, cheffe de service OURB

La séance de commission est divisée en deux parties :

- Une 1^{ère} partie en présence de la Municipalité et d'une cheffe de service.
- Une 2^e entre membres de la commission seuls.

B. Travail de la commission :

B.1. Motion Marcel Martin, intitulée « Pour une réactualisation de la politique communale du logement subventionné..... ». → Préavis page 2.

Proposition de la Municipalité : classement définitif.

1^{ère} partie : Plusieurs commissaires font remarquer que cette motion recouvre ou du moins chevauche d'une part la motion de Jérôme Christen, intitulée « En faveur d'une politique foncière à Vevey » (voir ci-dessous sous pt. B.4.) et d'autre part le postulat d'Alain Gonthier, intitulé « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » (voir ci-dessous sous pt. B.8).

La Municipalité s'explique longuement sur sa politique foncière à Vevey. Elle le fera également lors du traitement des pts B.4. et B.8.

2^e partie : La commission reste quelque peu sur sa faim puisqu'elle apprend en conclusion que la Municipalité « ...répond aux besoins de la population et qu'elle continuera à en faire une priorité pour cette législature et que plusieurs projets se concrétiseront encore ces prochaines années..... ». Un même discours maintenu et répété à chaque intervention, autant lors de la discussion du B1 ou du B4 ainsi que du B8.

Les initiatives des deux derniers postulants (J. Christen et A. Gonthier) n'ont manifestement pas toutes trouvé réponses à toutes leurs injonctions; elles méritent, dès lors, de continuer à être suivies par le Conseil communal.

D'un autre côté, la motion de Marcel Martin, objet de ce chapitre, déposée en 2001, alors qu'il était Conseiller communal, n'a plus de raison d'être, puisque le relais est largement pris par les deux initiatives sus-mentionnées, plus récentes et d'actualité (B.4. et B.8).

La commission accepte ainsi le classement définitif de cette motion à l'unanimité (voir par contre les décisions prises pour les deux autres initiatives sous B.4 et B.8).

B.2. Motion Marc-Henri Tenthorey « Avenir du tir à Gilamont ».

Proposition de la Municipalité : classement définitif. → Préavis page 3.

1^{ère} partie : La Municipalité explique qu'elle est à bout portant pour élaborer un projet de convention entre toutes les communes propriétaires et utilisatrices, lequel sera finalisé au printemps 2014 et que ce dossier peut dès lors être considéré comme définitivement réglé.

Plusieurs commissaires posent des questions sur le coût pour le transfert du stand de tir sur le nouveau site de la Barmaz.

La Municipalité précise alors que le coût résiduel de ce transfert à charge de la Ville de Vevey sera en dessous de la limite de compétence financière municipale.

2^e partie : La commission estime qu'il est nécessaire d'en avoir le cœur net et souhaite que cette motion reste dans l'agenda, d'autant plus qu'aucune réponse satisfaisante n'a été

apportée concernant la dernière revendication, à savoir à la page 2, point 8 de la motion : « Installation de tir à air comprimé de 10m.... » dans les locaux du stand actuel de Gilamont.

Et comme la Municipalité promet de finaliser ce dossier au printemps 2014, la commission propose donc un amendement, modifiant le Préavis à sa page 3 point 2 in fine :

1^{er} amendement : Compte tenu de ce qui précède (dans le rapport de la commission) et afin de traiter complètement tous les points de cette motion avec tous les intervenants concernés, une prolongation de délai au 30.09.2014 est demandée pour pouvoir répondre à la motion de M.-H. Tenthorey.

Cet amendement est voté par 4 voix et 5 abstentions.

B.3. Motion Patrick Bertschy dite «...de la Vidéosurveillance... ».

Proposition de la Municipalité : classement définitif. → Préavis page 3.

1^{ère} partie : La Municipalité interpellée renvoie à ses commentaires dans le préavis. En s'inspirant de la manière de procéder de la Ville de Lausanne, apparemment le maître à penser pour gérer notre Ville, elle déclare que tout est dit et que cette motion peut (doit) être considérée comme réglée.

2^e partie : Certains membres de la commission trouvent la réponse quelque peu expéditive, mais ils n'arriveront pas à convaincre la majorité.

La commission accepte le classement définitif par 6 voix contre 3.

B.4. Motion Jérôme Christen « en faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »

Proposition de la Municipalité : report du délai au 31.12.2014. → Préavis page 4.

1^{ère} partie et 2^e partie : Voir le compte rendu des discussions sous point B.1.

La commission accepte le report au 31.12.2014 à l'unanimité.

B.5. Motion Serge Ansermet « Révision du Plan d'extension et de son règlement.

R.à.s. Délai d'ores et déjà accordé au 31.12.2015. → Préavis page 4.

B.6. Motion Jérôme Christen dite «...des toilettes et...droit au pipi... »

Aucun délai fixé, ni par proposition de la Municipalité, ni par décision du Conseil communal. → Préavis page 4.

1^{ère} partie : La Municipalité campe sur son avis. Le délai n'est pas encore échu (lequel ?). Elle devra présenter un crédit complémentaire, alors que dans le plan des investissements, cet objet figure en priorité 2. Elle procédera donc très courageusement dans les meilleurs délais.

2^e partie : La commission constate que la motion a été déposée le 20.06.2013 et a été prise en considération et renvoyée très majoritairement directement à la Municipalité pour étude et

rapport ce même soir (un avis contraire et quelques abstentions ; voir P.V. séance du CC du 20.06.2013, page 5, point 10, alinéa a).

Ainsi la Municipalité est tenue d'y répondre d'ici à fin juin 2014 au plus tard (Règlement CC, art. 91, alinéa 2). Il y a donc une lacune dans le préavis, objet de ce rapport. Un amendement s'impose donc naturellement pour simplement prendre acte de cet état de fait.

La commission, à l'unanimité, estime peu judicieux de simplement occulter une motion, sous prétexte que le délai qui n'a pas été fixé ne peut être dépassé !!?!. D'autant que ce serait la seule à devoir subir ce sort dans ce préavis N° 04/2014.

2e amendement : Compte tenu de ce qui précède, les conclusions de la commission consistent à prendre acte de la décision prise par le Conseil communal en 2013 et demande à ce que soit appliqué l'article 91, alinéa 2 de l'actuel règlement du Conseil communal.

Le délai pour traiter complètement tous les points de cette initiative avec tous les intervenants concernés expire le 30.06.2014 afin de pouvoir répondre à la motion de Jérôme Christen.

B.7. Postulat de Stéphane Molliat « L'Eglise de St Martin : une hérésie énergétique ».

Proposition de la Municipalité : report du délai au 30.06.2014 → Préavis page 5.

Ce postulat ne donne lieu à aucun débat. Les choses sont claires. Réponse dans deux mois.

La commission accepte le report au 30.06.2014 à l'unanimité.

B.8. Postulat d'Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique ». → Préavis page 5.

1^{ère} partie et 2^e partie : Voir le compte rendu des discussions sous point B.1.

3^e amendement : Compte tenu de ce qui précède (dans le rapport de la commission) et afin de traiter complètement tous les points de ce postulat, avec tous les intervenants concernés, une prolongation de délai au 31.12.2014 pour pouvoir répondre à la motion d'Alain Gonthier est demandée.

Cet amendement est voté par 6 voix et 3 abstentions.

B.9. Postulat d'Annick Vuarnoz « ...Piscine de la Maladaire... »

Proposition de la Municipalité : report du délai au 31.12.2014. → Préavis page 6.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique les étapes qui conduiront à une solution qui satisfera tout le monde.

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le report au 31.12.2014 à l'unanimité.

B.10 Postulat d'Annick Vuarnoz «...employabilité des Veveysans... »

Proposition de la Municipalité : classement définitif. → Préavis page 6.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique qu'elle pense avoir répondu au postulat.

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le classement définitif à l'unanimité.

B.11. Postulat Eric Oguey « Un boulo-drome à Vevey »

Proposition de la Municipalité : classement définitif. → Préavis page 7.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique qu'elle pense avoir répondu au postulat.

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le classement définitif à l'unanimité.

B.12. Postulat Etienne Rivier «Port de Plaisance... »

Proposition de la Municipalité : report au 31.12.2015. → Préavis page 8.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique sa demande de report (surcharge de travail au sein de l'Administration).

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le report au 31.12.2015 à l'unanimité.

B.13. : Postulat Jacques Decosterd « UNE Gestion des déchets sur la Riviera »

Proposition de la Municipalité : report au 31.12.2014. → Préavis page 9.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique sa demande de report (introduction de la nouvelle taxe au sac et analyse des expériences faites).

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le report au 31.12.2014 à l'unanimité.

B.14. : Postulat de Jérôme Christen « Un Espace pour le Cadratin »

Proposition de la Municipalité : report au 31.12.2014. → Préavis page 9.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique sa demande de report (proche finalisation d'un projet complexe qui inclut le PPA de la Cour aux marchandises et les actuelles négociations pour des locaux disponibles à la Chaussée de la Guinguette). Elle imagine pouvoir finaliser ce projet d'ici la fin 2014.

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le report au 31.12.2014 à l'unanimité.

B.15. : Postulat de Fabienne Kern : « Des dimanches sans voitures Quai Perdonnet »

Proposition de la Municipalité : report au 31.12.2014. → Préavis page 2.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique sa demande de report (proche finalisation de la phase 1 du PMU).

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le report au 31.12.2014 à l'unanimité.

B.16. : Postulat Alain Gonthier : « ...rien ne sert de courir... ».

Proposition de la Municipalité : report au 31.12.2014. → Préavis page 10.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique sa demande de report (finalisation d'une négociation pour l'annulation d'une servitude privée).

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions.

La commission accepte le report au 31.12.2014 à l'unanimité.

B.17. : Postulat Jérôme Christen : « ...budget et arrêté d'imposition... ».

Proposition de la Municipalité : report au 31.12.2014. → Préavis page 10.

1^{ère} partie : La Municipalité commente sa position et explique sa demande de report (obtention des informations définitives de la part du canton concernant la péréquation et la répartition des charges sociales du Canton qui n'arrivent jamais avant le délai de décision concernant le préavis sur les impôts).

La Municipalité s'engage par contre à publier « à l'interne » une estimation budgétaire de la Ville pour 2015 avant le dépôt du préavis sur les impôts 2015, estimation qui sera à un ou deux millions près. Ce document pourra servir à donner une idée aux Conseillers d'une manière approximative sur l'évolution des finances de la Ville à court terme et donc de se faire une idée avant de voter un préavis traitant de l'arrêté des impôts et, évidemment, avant d'avoir voté le budget définitif qui ne viendra fatalement que plus tard.

2^e partie : La commission n'a pas d'autres questions. Elle constate que la Municipalité a la volonté d'établir ce projet de budget « provisoire » au plus tard lors de la séance du Conseil communal actuellement planifiée au 04.09.2014, en ayant préalablement permis à la COFI de rapporter sur le sujet. La séance du Conseil suivante n'est planifiée que pour le 02.10.2014, ce qui est trop tard, à moins que l'on planifie d'ores et déjà une séance supplémentaire.

Si l'on maintient le délai au 31.12.2014, il n'y a aucune raison d'imaginer que l'on pourra un jour répondre à ce postulat positivement.

4^e amendement : Compte tenu de ce qui précède (dans le rapport de la commission) et afin de traiter complètement tous les points de ce postulat, avec tous les intervenants concernés, une prolongation de délai au 04.09.2014 pour pouvoir répondre à la motion de Jérôme Christen est demandée.

Cet amendement est voté par 5 oui et 4 abstentions.

B.18. Postulat Patrick Bertschy « ...installations sportives...Riviera... ». → Préavis page 11.

R.à.s. Délai d'ores et déjà accordé au 31.12.2014.

B.19. Postulat Jérôme Christen « ...Skatepark..... ». → Préavis page 11.

R.à.s. Délai d'ores et déjà accordé au 31.12.2014.

B.20. Postulat Yvan Schneider « Pour une vraie cuisine au Collège de Coppet »

→ Préavis page 11.

Postulat définitivement réglé par une réponse présentée par la Municipalité et votée majoritairement par le Conseil communal lors de la dernière séance du Conseil du 13.03.2014.

C. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 4/2014 du 10.02.2014, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demande de prolongations de délais ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et qui formule quatre amendements au préavis rédigé par la Municipalité ;

décide

1. D'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 93 du règlement du Conseil communal du 1^{er} juillet 2007, les prolongations de délais :

N°2 au **31.12.2014** pour répondre à la motion de M. Marc-Henri Tenthorey « Avenir du Tir à Gilamont » (1^{er} amendement de la commission).

N°4 au **31.12.2014** pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey ».

N°6 au **30.06.2015** pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi » (2^e amendement de la commission).

N°7 au **30.06.2014** pour répondre à la motion de M. Stéphane Molliat « L'église de St. Martin : une hérésie énergétique ».

N°8 au **31.12.2014** pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique ». (3^e amendement de la commission).

N°9 au **31.12.2014** pour répondre à la motion de Mme Annick Vuarnoz « Tarifs indigènes à la piscine de la Maladaire : jetons-nous à l'eau ! ».

N°12 au **31.12.2015** pour répondre au postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Vevey Est ».

N°13 au **31.12.2014** pour répondre au postulat de M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets sur la Riviera ».

N°14 au **31.12.2014** pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin ».

N°15 au **31.12.2014** pour répondre au postulat de Mme Fabienne Kern « Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet ».

N°16 au **31.12.2014** pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir, il faut PPAartir à point ».

N°17 au **04.09.2014** pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Budget et arrêté d'imposition : postulat pour tenter de sortir de l'impasse » (4^e amendement de la commission).

2. De considérer comme réglés et de classer les motions et postulats suivants :

N°1 : la motion de M. Marcel Martin « Pour une réactualisation de la politique communale du logement subventionné, pour la fixation d'un objectif comparable à celui consenti lors de la dernière décennie ».

N°3 : de M. Patrick Bertschy demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéo-surveillance sur la place de la Gare et dans certaines cours de récréation.

N°10 : le postulat de Mme Annick Vuarnoz « pour favoriser l'employabilité des Veveysans : investissons dans la formation continue ! ».

N°11 : le postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey ».

Au nom de la commission ad hoc :



.....
Francis Baud

Rapporteur-Président